

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :
**8. CESSION DES
TERRAINS À LA
SOCIÉTÉ NORDSEM
DANS LE CADRE DE LA
CONCESSION
D'AMÉNAGEMENT DU
SITE DE LA BATELLERIE
LIÉE À LA
REQUALIFICATION
URBAINE DE LA
FRICHE INDUSTRIELLE
ENGRAIS NORD
FRANCE ROUTE
D'ESTAIRE.**

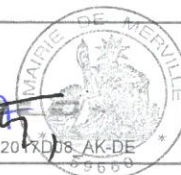
**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 19/12/2017

ID: 059-21598-20171207-181220-KD08-AK-DE



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a délibéré le 29 février 2016 afin d'approuver l'attribution de la concession d'aménagement du site de la Batellerie à la société NordSem et d'autoriser la rétrocession à prix coûtant des terrains (435 570 € HT).

Le conseil municipal est invité à délibérer afin de confirmer le prix de cession de 522 683.44 € TTC, TVA incluse au taux de 20% tenant compte que cette opération relève du régime général de la TVA sur prix total et ne relève pas de la TVA sur la marge et que ce prix fera l'objet d'un paiement en 2 montants égaux (261 341.72 €) l'un lors de la signature de l'acte de vente prévue fin décembre 2017 et le second en avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.